

Mettre en place et animer la Maison du Marais

Description :

La création d'une Maison du Marais, sous la responsabilité de la CASO, constitue l'une des principales mesures du document d'objectifs 2008-2013.

Cet équipement vise tout à la fois à faire connaître au grand public le marais dans ses dimensions environnementales, culturelles, patrimoniales et économiques et à fédérer les acteurs locaux et les habitants autour des enjeux de sa sauvegarde et de sa valorisation.

Il a fait l'objet d'une étude de programmation poussée, qui lui confère donc plusieurs vocations :

- être un équipement touristique phare de l'Audomarois
- constituer une porte d'entrée du marais et sensibiliser le grand public à sa préservation
- constituer un lieu de ressources scientifiques et techniques dédié aux zones humides
- accueillir un pôle de recherche et de développement sur l'eau
- être un équipement exemplaire et démonstratif en matière de haute qualité environnementale et d'accessibilité pour tous

La Maison du Marais accueillera par ailleurs les personnels du Syndicat mixte du Parc.

L'obtention du label Ramsar en septembre 2008 a donné une reconnaissance internationale au marais. La Maison du Marais vient donc conforter ce positionnement. La labellisation en tant que « Maison Ramsar » sera recherchée.

Toutefois, le marais constituant un des éléments du pôle d'art et d'histoire de l'Audomarois, en cours de structuration, la maison du marais s'inscrira pour ses activités tournées vers le grand public dans le cadre de partenariats forts, à développer à l'échelle de l'agglomération et du Pays de Saint-Omer.

Principales actions proposées

■

- Aménagement, pour le grand public, de lieux d'animation et d'exposition permanente et temporaire dédiés au marais, à son histoire, à son patrimoine et à sa mise en valeur. La maison du marais constitue un point de départ pour la découverte libre ou encadrée du marais à pied ou en bateau
- Création d'animations pédagogiques pour les groupes, en priorité à destination des scolaires de la CASO et du Pays de Saint-Omer
- Mise en place d'un centre de ressources dédié aux zones humides : conduite et centralisation, mise à disposition et publication des études scientifiques, formations,

publications et colloques... Le centre de ressources a une vocation régionale et euro-régionale, et pourra devenir une antenne du « forum des marais atlantiques »

- Mise en place d'un pôle de recherche et de développement sur l'eau

Mise en oeuvre de la mesure et actions proposées :

Cette opération est réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la CASO.

La gestion des principales fonctions de l'équipement fait actuellement l'objet de réflexions entre la CASO et ses partenaires.

Les organismes scientifiques, de recherche et de formation seront pleinement partie prenante de la vie et des activités de la Maison du marais, au travers de son centre de ressources.

Sa gestion sera répartie, sous l'égide de la CASO, entre régie directe, délégation de service public et conventionnement avec des acteurs du dossier « marais ».

L'ouverture au public du bâtiment est prévue en 2013.

Territorialisation de la

mesure :

Cette mesure porte sur le périmètre des communes concernées par le marais audomarois.

Compte tenu de sa dimension touristique et de sa dimension scientifique, cet équipement est appelé à un rayonnement beaucoup plus large, au moins de niveau régional et euro-régional.

Indicateurs

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Analyses

[lien de test 1](#)

[lien de test 2](#)

Fiche mise à jour le : 10 octobre 2014